

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DU
TOURISME DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Office de Tourisme de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 05/05/2025

Date convocation : 24/04/2025

Date affichage : 24/04/2025

Nombre de membres :

Titulaires en exercice :	12	<i>L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle du Conseil, à la Mairie, sur convocation.</i>
présents :	7	
absents excusés représentés	0	
absent excusé	13	
absent :	0	
de votants :	7	

PRÉSENTS	TRIOULET – LASSUS Jean	BILBAO Thomas
	FONTENEAU Marie	ARIAS Vincent
	PEYRUSE Chloé	
	BRUN Véronique	
	BERTET Jean-Marie	

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRÉSENTÉS**

ABSENTS EXCUSÉ	BALMETTE Jean-Pierre -- RODRIGUEZ Jean-Marc - SARRAZIN Olivier - FABRE Michel - LUCAS Patrick
	SIROUGNET Bruno -- BOURNEL Pierre – DA COSTA Valérie - PAPILLON Françoise – CHAMPION Laurent – GESLIN Thibautl - BARTHELEMY Laurent - BAHOUGNE Sylviane

ABSENTS

**013-2025 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT
REGIONAL (FEDER)**

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre du programme FEDER, l'Office de Tourisme souhaite solliciter un soutien financier concernant le projet suivant :

Mise en place d'une aire de services vélo et de bornes de réparation

Coût prévisionnel :

Plan de financement :	
FEDER	20.964,00 €
Autofinancement	5.241,00 €
Total	26.205,00 €

Le Comité de Direction, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

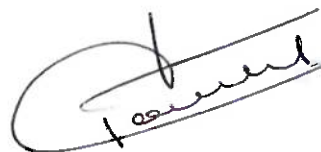
- **AUTORISE** le Directeur à solliciter une subvention auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
- **AUTORISE** le Directeur à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean TRIJOULET-LASSUS



Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DU
TOURISME DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Office de Tourisme de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 05/05/2025

Date convocation : 24/04/2025

Date affichage : 24/04/2025

Nombre de membres :

Titulaires en exercice :	12	<i>L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle du Conseil, à la Mairie, sur convocation.</i>
présents :	7	
absents excusés représentés	0	
absent excusé	13	
absent :	0	
de votants :	7	

PRÉSENTS	TRIOULET – LASSUS Jean	BILBAO Thomas
	FONTENEAU Marie	ARIAS Vincent
	PEYRUSE Chloé	
	BRUN Véronique	
	BERTET Jean-Marie	

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRÉSENTÉS**

ABSENTS EXCUSÉ	BALMETTE Jean-Pierre -- RODRIGUEZ Jean-Marc - SARRAZIN Olivier - FABRE Michel - LUCAS Patrick
	SIROUGNET Bruno — BOURNEL Pierre — DA COSTA Valérie - PAPILLON Françoise – CHAMPION Laurent – GESLIN Thibautl - BARTHELEMY Laurent - BAHOUGNE Sylviane

ABSENTS

014-2025 EQUIPEMENT VELO

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le code du tourisme

Vu les Statuts de l'Office de Tourisme de Vendays-Montalivet ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'Office de tourisme d'augmenter son attractivité

Monsieur le Président propose l'achat de stations de gonflage et réparation **vélo** pour un montant maximal de 10 000 euros HT, ainsi qu'une station de recharge pour un montant maximum de 10 000 euros HT.

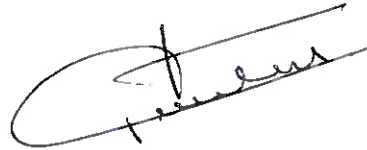
Le Comité de Direction, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les achats mentionnés sous condition de l'attribution de la subvention FERDER
- **AUTORISE** le Directeur à appliquer cette délibération pour les montants mentionnés

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean TRIJOULET-LASSUS



Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

2025/016

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DU
TOURISME DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Office de Tourisme de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 05/05/2025

Date convocation : 24/04/2025

Date affichage : 24/04/2025

Nombre de membres :

Titulaires en exercice : 12

présents : 07

absents excusés représentés 00

absent excusé 13

absent : 0

de votants : 7

*L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-sept heures, les
membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme
de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis dans
la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sur convocation.*

PRÉSENTS	TRIOULET – LASSUS Jean	BILBAO Thomas
	FONTENEAU Marie	ARIAS Vincent
	PEYRUSE Chloé	
	BRUN Véronique	
	BERTET Jean-Marie	

ABSENTS EXCUSÉS
REPRESENTÉS

ABSENTS EXCUSÉ **BALMETTE Jean-Pierre -- RODRIGUEZ Jean-Marc - SARRAZIN Olivier -**
FABRE Michel - LUCAS Patrick

SIROUGNET Bruno — BOURNEL Pierre – DA COSTA Valérie - PAPILLON
Françoise – CHAMPION Laurent – GESLIN Thibautl - BARTHELEMY Laurent
- BAHOUGNE Sylviane

ABSENTS

011-2025 – FIXATION DU TARIFS STICKERS « MONTA » – BOUTIQUE

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu l'article L.133-7 du code du tourisme relatif aux recettes des offices de tourisme

Vu les Statuts de l'EPIC Office de Tourisme Communal de Vendays-Montalivet du 29/09/2022, en particulier l'article 1 du chapitre 3.

Considérant la volonté de l'Office de Tourisme de mettre en vente des goodies marqué « Monta »

Il est proposé à la vente :

- Stickers « MONTA » : 3 € TTC

Le Comité de Direction, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

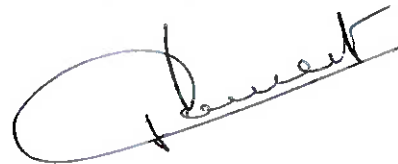
- **D'APPROUVER** le tarif correspondant
- **D'AUTORISER** le Directeur à appliquer ce tarif

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean TRIJOULET-LASSUS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Trijoulet-Lassus', written over a horizontal line.

Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DU
TOURISME DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Office de Tourisme de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 05/05/2025

Date convocation : 24/04/2025

Date affichage : 24/04/2025

Nombre de membres :

Titulaires en exercice :	12	<i>L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle du Conseil, à la Mairie, sur convocation.</i>
présents :	7	
absents excusés représentés	0	
absent excusé	13	
absent :	0	
de votants :	7	

PRÉSENTS	TRIOULET – LASSUS Jean	BILBAO Thomas
	FONTENEAU Marie	ARIAS Vincent
	PEYRUSE Chloé	
	BRUN Véronique	
	BERTET Jean-Marie	

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRÉSENTÉS**

ABSENTS EXCUSÉ	BALMETTE Jean-Pierre -- RODRIGUEZ Jean-Marc - SARRAZIN Olivier - FABRE Michel - LUCAS Patrick
	SIROUGNET Bruno — BOURNEL Pierre -- DA COSTA Valérie - PAPILLON Françoise – CHAMPION Laurent – GESLIN Thibautl - BARTHELEMY Laurent - BAHOUGNE Sylviane

ABSENTS

**012-2025 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS POUR L'ACCUEIL DE JOURNALISTES, BLOGGEUR,
INSTAGRAMMER**

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le code du tourisme

Vu les Statuts de l'Office de Tourisme de Vendays-Montalivet ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa mission de promotion touristique, l'accueil de journalistes, blogueur, instagrammer apporte une forte valeur ajoutée pour faire connaître la station

CONSIDÉRANT la volonté de l'Office de tourisme d'augmenter son attractivité

Monsieur le Président propose de prendre en charge les frais inérant à l'accueil de journalistes blogueur, instagrammer sur la commune de Vendays-Montalivet, c'est à dire :

- Logement
- Repas
- Location véhicule (vélo, voiture, ...)
- Transport
- Activités

Le Comité de Direction, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

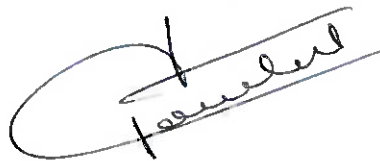
- **APPROUVE** la prise en charge financière pour l'accueil de journalistes, blogueur, instagrammer
- **AUTORISE** le Directeur à appliquer cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean TRIJOULET-LASSUS



Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr